

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)

Dans le cadre de la

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC

Lutte à la pauvreté :

**Pour une action structurelle permettant de prévenir et réduire
l'itinérance au Québec**

SOMMAIRE

Présentation du RAPSIM	3
Une itinérance plurielle et en croissance	
L'enjeu de la pauvreté dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance et le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020	4
Le coût de la pauvreté et la responsabilité gouvernementale dans la lutte contre la pauvreté	
ORIENTATION N°1:	
Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes	5
Lutter contre les inégalités sociales par la fiscalité	
Assurer le droit à un revenu décent	6
Investir dans le logement social afin de prévenir la pauvreté, l'itinérance et de lutter contre l'exclusion sociale	
Favoriser la santé en agissant sur ses déterminants sociaux et garantir l'accès aux services pour tous et toutes	7
Lutter contre l'échec scolaire et soutenir le raccrochage	8
Accompagner les personnes lors des sorties d'institutions	
Lutter contre les préjugés et favoriser l'inclusion sociale et la citoyenneté	9
ORIENTATION N°2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique	
Améliorer le revenu des personnes en situation d'itinérance	
Agir en direction du gouvernement fédéral pour qu'Ottawa joue aussi son rôle dans la lutte à la pauvreté	10
ORIENTATION N°3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail	
Projet de loi 70 : un projet qui risque d'appauvrir des personnes en situation d'itinérance et de produire de l'itinérance	
Pour une approche volontaire et adaptée aux réalités des personnes	11
ORIENTATION N°4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société	12
Conclusion	13
Annexe 1 Synthèse des demandes du RAPSIM	14
Annexe 2 Liste des membres du RAPSIM	16

Présentation du RAPSIM : mission, constats et lien entre pauvreté et itinérance

Le 26 janvier 2016, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) organisait un Forum sur le thème itinérance et pauvreté, rassemblant 140 personnes issues du milieu communautaire, institutionnel et politique, afin de faire état des réalités vécues sur le terrain, de voir les impacts réels et potentiels de l'action gouvernementale actuelle et de voir ensemble comment aller plus loin dans la mobilisation pour faire reculer la pauvreté au Québec.

En effet, si l'itinérance n'est pas seulement un problème de pauvreté, elle est toujours un problème de pauvreté, et il est donc essentiel d'agir sur ce champ pour prévenir et réduire l'itinérance. C'est ce que reconnaît en particulier la Politique nationale de lutte à l'itinérance "Ensemble pour éviter la rue et en sortir" adoptée en février 2014, qui identifie la pauvreté comme l'un des facteurs sociaux à l'origine des situations d'itinérance.

Né en 1974 à l'initiative de plusieurs intervenantEs du milieu de l'itinérance montréalais, le RAPSIM est un regroupement rassemblant aujourd'hui 105 organismes¹ travaillant auprès des personnes en situation et à risque d'itinérance: des refuges, maisons d'hébergement, centres de jours et de soir, logements sociaux avec soutien communautaire, travail de rue et de milieu, réinsertion socioprofessionnelle, dépannage, référence, sites fixes, défense de droits, etc.

Le RAPSIM a pour mission de défendre les droits des personnes en situation ou à risque d'itinérance ainsi que l'intérêt de ses membres. Depuis 2006, il a porté activement, de concert avec le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ), la demande pour que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique en itinérance articulée autour de six axes (droit de cité, droit à un revenu décent, droit au logement, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à un réseau d'aide et de solidarité).

Une itinérance plurielle et en croissance

Les statistiques de fréquentation des ressources à Montréal montrent bien que le phénomène de l'itinérance est en croissance, que ce soit dans les refuges pour hommes, les maisons d'hébergement pour femmes qui affichent complet à longueur d'année ou encore les ressources alimentaires qui voient de plus en plus de personnes en situation d'itinérance. Entre 2008 et 2014, les services d'hébergement d'urgence pour hommes ont connu une hausse constante de leur fréquentation, passant de 53 853 nuitées à l'hiver 2008-2009 à 69 327 à l'hiver 2013-2014. Le 20 janvier 2016, les refuges destinés aux hommes sans-abri ont hébergé 719 dormeurs, soit un taux d'occupation de 110 %. Les places d'urgences réservées aux femmes étaient quant à elles occupées à 100 %². Face à une augmentation importante du nombre d'hommes utilisant les services d'hébergement d'urgence depuis le début de l'année 2016, 20 places additionnelles ont dû être ouvertes à la Mission Bon Accueil.

On explique cet accroissement de l'itinérance par différents facteurs : le faible niveau des prestations de sécurité du revenu, le manque de logement à un prix accessible, le manque de logements sociaux, la sortie d'institutions (centres de détention, hôpitaux, centres jeunesse), ou encore l'augmentation des inégalités de richesse. A ces facteurs sociaux s'ajoutent des facteurs individuels comme des problèmes de dépendance, de santé mentale ou encore des violences subies. C'est généralement la combinaison de plusieurs facteurs qui crée des situations d'itinérance, d'autant plus si la personne est isolée et n'a pas de réseau familial ou social sur lequel s'appuyer pour éviter la rue.

Les visages qui composent la population itinérante sont pluriels. Les membres du RAPSIM voient une augmentation des hommes seuls qui restent majoritaires mais aussi désormais de plus en plus de femmes, d'Autochtones et de personnes

¹ Voir Annexe 2 – Liste des groupes membres du RAPSIM

² Données Services d'Hébergement d'Urgence (SHU) de la Ville de Montréal, Direction de la diversité sociale.

issues de l'immigration. A la maison d'hébergement pour jeunes femmes en difficulté Passages, en 2014-2015, une femme sur quatre est d'origine autre que canadienne, et les jeunes femmes accueillies proviennent de 32 pays différents.

On assiste également à un vieillissement de cette population dans la majorité des ressources en itinérance, avec deux types de profils : des personnes ayant vieilli dans la rue, et d'autres tombées en itinérance à un âge avancé. Il y a 15 ans, 10% des femmes fréquentant l'Auberge Madeleine avaient 50 ans et plus ; aujourd'hui, on parle de 46% des femmes. En 2014-2015, les femmes hébergées à l'organisme Le Chaînon avaient 47 ans en moyenne. La résidence pour aînés de la rue de la Maison du Père existe depuis 26 ans, l'enjeu de l'accueil et accompagnement des personnes vieillissantes n'est donc pas nouveau, mais s'accroît et s'aggrave. La résidence compte désormais 78 chambres avec une liste d'attente. Par ailleurs, les hommes ayant recours au refuge de la Maison du Père sont de plus en plus âgés ; ils ont en moyenne 48 ans.

Les organismes constatent, de plus en plus, l'arrivée d'hommes et de femmes à un âge avancé, n'ayant pas connu l'itinérance auparavant. Ce type de profils montre bien une précarisation croissante d'une partie de la population, sur le fil de l'itinérance, qui bascule quand une difficulté survient.

L'enjeu de la pauvreté dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance et le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020

Dans son avis de 2008, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constatait que la pauvreté des personnes seules et des couples sans enfants demeurait un problème important au Québec et écrivait: *«Même si l'itinérance est un phénomène complexe aux causes multiples, s'y attaquer efficacement commence par l'amélioration du revenu des personnes leur permettant de se loger, de se nourrir, de se vêtir et de se déplacer.»*

Dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance, la pauvreté est identifiée comme l'un des facteurs sociaux causant les situations d'itinérance, et il y est reconnu qu'il est essentiel d'agir sur ce champ afin de prévenir et réduire l'itinérance.

Il y est également clairement reconnu qu'il est essentiel d'adresser les causes de l'itinérance –dont la pauvreté– afin de lutter efficacement contre le phénomène, et que cela passe par les axes d'intervention prioritaires que sont le logement, les services de santé et services sociaux, le revenu, l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle et enfin la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation des personnes. Adopté en décembre 2014, le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, intègre ainsi, dans la droite ligne de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, des mesures prévues sur ces divers axes.

Il est essentiel que le prochain plan de lutte à la pauvreté intègre des actions structurelles afin de prévenir et réduire la pauvreté, et par là-même les risques et les situations d'itinérance.

Le coût de la pauvreté et la responsabilité gouvernementale dans la lutte contre la pauvreté

La pauvreté est une violation des droits humains

La pauvreté est reconnue par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, comme une violation de plusieurs droits humains, en particulier le "droit à un niveau de vie suffisant pour une personne et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence".

La lutte à la pauvreté est un investissement rentable pour tous et pour toutes

L'élimination de la pauvreté, en plus d'être un objectif juste et légitime est un investissement des plus rentables permettant de faire des économies pour tous et de favoriser un meilleur vivre ensemble. La pauvreté a en effet un coût, largement documenté, notamment par le Conseil du bien-être social qui estimait dans son rapport en 2011 à 25 milliards de dollars le

coût annuel des conséquences de la pauvreté, alors qu'il ne faudrait que la moitié de cette somme pour que tous les Canadiens puissent vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

L'itinérance a également un coût important pour la société. Dans son étude *The real cost of homelessness*, publiée en 2012, Stephan Gaetz relève que le coût des actions pour faire face à l'itinérance s'élève de 4.5 à 6 milliards \$ par année au Canada³. Il y est également mentionné "qu'entre 1993 et 2004, les contribuables canadiens ont dépensé une estimation de 49,5 milliards de dollars pour sauvegarder le statu quo du problème de l'itinérance au Canada".

Le gouvernement a le devoir et les moyens d'agir

Le gouvernement dispose en particulier du levier que représente la fiscalité permettant de mettre davantage à contribution les plus nantis et les grandes entreprises afin de générer des revenus pour favoriser une redistribution de la richesse au sein de sa population. Cette redistribution passe notamment par l'investissement dans des programmes sociaux, dans les services de santé et d'éducation, dans le logement social et par une bonification des prestations sociales et du revenu des personnes.

ORIENTATION N°1: Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Lutter contre les inégalités sociales par la fiscalité

Plusieurs indicateurs montrent un accroissement des inégalités socio-économiques au Québec, comme le coefficient de Gini. L'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible.

Selon Nicolas Zorn, analyste à l'Institut du Nouveau Monde, le coefficient de Gini a augmenté au Québec entre 1976 et 2011. De même, d'autres indicateurs témoignent des accroissements des écarts de revenus durant cette même période : "le revenu médian et la taille de la classe moyenne ont décliné; l'endettement des ménages a triplé; la part des revenus captée par le 1 % le plus riche est passée de 5 % à près de 9 %." Par ailleurs, entre 1982 et 2012, le revenu du 1 % le plus riche a doublé, passant de 243 500 \$ à 477 000 \$. Pendant ce temps, le revenu des 99 % restants n'a progressé que de 6 %, passant de 28 900 \$ à 30 700 \$.⁴

Afin de corriger ces inégalités et de favoriser une distribution plus équitable des richesses, le gouvernement dispose du levier de l'impôt progressif, ajusté au niveau de revenu des personnes. À l'inverse, les taxes à la consommation ou la tarification de certains services sont des mesures régressives en cela qu'elles affectent potentiellement de la même façon les personnes, indépendamment de leur niveau de revenu.

Le système d'imposition québécois est devenu de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers de revenus imposables (pour chacun d'eux s'appliquait un taux d'imposition différent), il n'en reste aujourd'hui que quatre. Le taux du premier palier d'imposition a par ailleurs augmenté au fil des ans, de 13% à 16% (applicable pour les revenus imposables entre 0 \$ et 41 095 \$) tandis que le dernier palier a diminué de 33 % à 25,75% (pour la portion des

³ Stephan Gaetz, *The real coast of homelessness: Can we save money to do the right thing?*, The homeless hub, paper # 3, 2012.

⁴ Nicolas Zorn, *Les inégalités augmentent aussi au Québec*, www.inm.qc.ca

revenus imposables supérieure à 100 000 \$)⁵. Cette baisse des impôts pour les plus riches prive l'État de revenus importants afin de répondre aux besoins de l'ensemble de sa population.

Le RAPSIM soutient donc les demandes de la Coalition opposée à la tarification et privatisation des services publics visant à augmenter le nombre de paliers d'imposition pour les particuliers, permettant une plus grande justice fiscale et de générer des revenus pouvant servir au bien public, mais aussi de relever le niveau d'imposition de la frange des personnes les mieux nanties.

Par ailleurs, concernant les personnes les plus précaires et notamment les personnes en situation d'itinérance qui ne paient pas d'impôts, le RAPSIM demande de bonifier le crédit d'impôt de solidarité, mesure complémentaire permettant d'améliorer le revenu des personnes.

Enfin, afin d'améliorer le recours à ce dispositif et d'encourager les personnes itinérantes à faire leur rapport d'impôt, le RAPSIM recommande également la mise en place de cliniques d'impôt gratuites dans les organismes, disponibles ponctuellement à l'année longue.

Assurer le droit à un revenu décent

Une forte proportion de personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance sont soit sur l'aide sociale soit arrivent sans revenu dans les ressources et font une première demande dans le cadre de l'accompagnement dispensé par les intervenantEs. Au Refuge des Jeunes de Montréal, 41% des 632 jeunes accueillis en 2014-2015 sont arrivés sans revenu. Chez Doris, centre de jour pour femmes à Montréal, sur les 100 femmes ayant participé au programme de gestion financière en 2014-2015, 21% ne recevaient aucun revenu avant de se joindre.

On reconnaît dans le plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 qu'une personne seule apte à l'emploi ne réussit à couvrir que la moitié de ses besoins essentiels avec le niveau de prestation actuelle, qui sont de se loger, de se nourrir, de se vêtir et de se déplacer.

Le niveau de prestation à 623 dollars pour une personne seule a pour effet de maintenir les personnes en itinérance et augmente le risque d'itinérance en les empêchant de se sortir de la pauvreté. Il est en effet impossible avec un si faible niveau de revenu de couvrir ses besoins essentiels, les personnes se retrouvant devant un budget intenable.

Alors qu'en lien avec le précédent plan de lutte à la pauvreté des améliorations ont été apportées au revenu des familles avec diverses prestations, il est essentiel que le niveau de revenu des personnes seules soit bonifié dans le prochain plan.

A cette fin, le RAPSIM recommande d'augmenter le niveau de prestation actuel à l'aide sociale pour les personnes seules afin de leur permettre de couvrir leurs besoins essentiels et de se sortir de la pauvreté.

Les autres niveaux de prestation devront donc être révisés à la hausse en fonction du niveau de la prestation de base, par souci d'équité.

Investir dans le logement social afin de prévenir la pauvreté, l'itinérance et de lutter contre l'exclusion sociale

Le logement est un élément essentiel dans la satisfaction des besoins de base des personnes, favorisant stabilité, sécurité et santé. A l'inverse, des conditions de logement inadéquates peuvent compromettre l'état de santé physique et mentale, mais aussi avoir une influence sur d'autres sphères de la vie telles que l'éducation et induire une situation d'exclusion.

⁵ Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, Document 10 milliards de solutions: <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>

Bénéficier d'un logement digne et abordable est un enjeu majeur pour les personnes précaires, en raison de la difficulté à en trouver un respectant ces critères et n'ayant pas pour conséquence un poids trop important sur leur budget.

Selon le dossier noir "Logement et pauvreté" datant de septembre 2014 du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), 108 475 ménages consacraient plus de 80% de leur budget à leur loyer, dont plus de 71 000 ménages à Montréal, soit autant de personnes à haut risque d'itinérance.

Et le manque de logements salubres et abordables a des effets majeurs sur la santé, la part trop importante du budget consacrée au loyer entraînant des choix draconiens causant notamment de l'insécurité alimentaire. Selon les chiffres de la direction de la santé publique de Montréal, 95 000 ménages locataires ont souffert d'insécurité alimentaire et plus de 50 000 n'ont pas eu assez de nourriture à cause d'un manque d'argent en 2014.

Le logement social permet d'agir en prévention de la pauvreté et de l'itinérance. Offrir un logement social à une personne à faible revenu lui permet en effet d'éviter de se retrouver à la rue, en ayant une part de son budget consacrée au loyer plus raisonnable (30% du revenu).

Le logement social est par ailleurs, contrairement au supplément au loyer privé, une solution pérenne et durable, permettant d'avoir un impact sur l'offre de logements pour les personnes aux revenus les plus modestes.

Le logement social est aussi, comme le reconnaît elle-même la Société d'Habitation du Québec (SHQ), un investissement payant puisque chaque dollar investi en subvention a permis l'injection de 2,30\$ dans l'économie du Québec⁶.

De plus, **le soutien communautaire mis en place dans les projets de logements sociaux par de nombreux groupes à Montréal pour les personnes en situation d'itinérance permet de les aider grandement à se stabiliser en logement, mais aussi de lutter contre leur isolement et leur exclusion sociale.** En effet, le logement social avec soutien communautaire ne fournit pas qu'un toit sur la tête, mais aussi et surtout un milieu de vie favorisant l'appartenance à une communauté, intégrant l'accompagnement d'intervenants et la participation à des activités collectives.

En conséquence, le RAPSIM demande le maintien et l'accroissement de l'investissement dans le programme AccèsLogis, en y réservant 15% des unités pour les personnes itinérantes ou à risque de l'être.

Le RAPSIM recommande par ailleurs l'arrimage systématique du financement du soutien communautaire à tout projet de logement social ciblant les personnes en situation d'itinérance.

Favoriser la santé en agissant sur ses déterminants sociaux et garantir l'accès aux services pour tous et toutes

La pauvreté augmente les risques de problème de santé physique et de santé mentale, et diminue l'espérance de vie des personnes. Les écarts de santé sont visibles y compris au niveau des quartiers dans une même ville. Ainsi à Montréal, selon le rapport de la direction de la santé publique de 2011, l'espérance de vie moyenne à Ville St Laurent est de 85 ans contre 74 ans dans le quartier Hochelaga. Ces écarts de santé émanent en grande majorité de causes sociales, c'est-à-dire qu'ils résultent des déterminants sociaux de la santé, sur lesquels il est donc possible d'agir, en particulier en rendant effectifs le droit à un revenu décent et à un logement digne, salubre et abordable.

La santé est, par ailleurs, selon le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, "un des éléments clés de la spirale de l'exclusion sociale". En effet, la maladie peut être à la fois cause et conséquence de l'exclusion sociale, "du fait que les personnes atteintes peuvent être marginalisées par rapport à certaines sphères de la vie sociale ou parce que le manque de ressources financières pour payer des soins nécessaires hypothèquent le maintien de leur état de santé"⁷.

⁶ SHQ, *Supplément-Étude sur les impacts sociaux des activités de la Société d'Habitation du Québec : rapport-synthèse*, 2013.

⁷ CEPE, *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, septembre 2015, page 19.

Vivre dans la rue impacte enfin durablement la santé physique et mentale des personnes. Beaucoup de problèmes de santé physique sont attribuables aux conditions de vie dans la rue en lien avec le froid, la chaleur, mais aussi la promiscuité et la violence qui prévaut. Il est par ailleurs difficile pour une personne en situation d'itinérance de se nourrir correctement, de maintenir une hygiène adéquate ou encore de suivre son traitement. Nombre de personnes arrivent par ailleurs dans la rue avec des problèmes de santé mentale ou en développent du fait de l'extrême précarité, stress et exclusion qu'elles vivent. Dans leur utilisation des services de santé, les personnes en situation d'itinérance vivent souvent des cas de discrimination dans leur prise en charge et suivi.

Le RAPSIM demande que le droit à la santé soit effectif pour l'ensemble de la population, avec des services de qualité, accessibles et gratuits pour tous et pour toutes.

Le RAPSIM demande que soit garanti pour les personnes en situation d'itinérance l'accès aux services généraux et établissements de santé au même titre que le reste de la population, et lorsque besoin, à des services spécifiques permettant de prendre en compte les réalités propres de ces personnes et de les rejoindre dans leur milieu de vie.

Lutter contre l'échec scolaire et soutenir le rattachage

L'éducation est un rempart essentiel contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est un facteur qui peut grandement faciliter l'intégration dans la société ou, à l'inverse, la compliquer, notamment dans l'accès au marché du travail et à un emploi adéquatement rémunéré. Avoir dès l'enfance accès à une éducation de qualité, dispensée dans de bonnes conditions, donne de meilleures chances dans la vie. De même, l'éducation est un levier fondamental pour permettre aux personnes itinérantes d'améliorer leur sort et de trouver une place qui leur convient dans la société.

Le faible niveau d'éducation des personnes en situation d'itinérance fréquentant les ressources est un handicap important, mais pas insurmontable pour autant que des formules adaptées leur soient proposées. A la Maison du Père, 80% des personnes passées par le volet réinsertion sociale de l'organisme en 2014 avaient un très faible niveau de scolarité et pour autant 74% des personnes ayant bénéficié de ce service ont retrouvé un emploi.

A l'organisme Dans la Rue accueillant des jeunes en situation d'itinérance, 60% n'ont pas leur diplôme de secondaire. Pour répondre à cette situation et favoriser le rattachage et l'insertion de ces jeunes, l'organisme a mis en place une école de rue, adaptée aux profils et réalités des jeunes en termes de contenu des enseignements mais aussi de rythme, et rencontre un taux important de réussite.

Le RAPSIM recommande donc le soutien adéquat aux actions mises en place en amont afin de lutter contre le décrochage scolaire, mais aussi en aval, en appuyant les initiatives de types écoles de rue permettant le rattachage scolaire des personnes en situation d'itinérance, ainsi que les élèves s'inscrivant dans ce parcours.

Parce que l'éducation est un droit fondamental, le RAPSIM demande que le droit à une éducation de qualité, accessible financièrement pour tous et pour toutes, soit effectif.

La prévention de la pauvreté et de l'itinérance commençant aussi par des actions très tôt en agissant sur les conditions de vie des personnes dès le plus jeune âge, le RAPSIM demande la consolidation du réseau des Centres de la petite enfance (CPE).

Accompagner les personnes lors des sorties d'institutions

Les sorties d'institutions, aussi bien les centres de détention, d'intervention en dépendance ou encore les centres jeunesse, sont clairement identifiés dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance comme des zones de fragilité majeures générant de l'itinérance. Le suivi et l'accompagnement des personnes lors de la sortie de ces établissements est essentiel afin de prévenir l'itinérance.

Le RAPSIM recommande donc la mise en place systématique d'un accompagnement, en amont de la sortie d'institutions, afin de garantir à la personne l'accès à un revenu et un logement, et ainsi favoriser son intégration dans la société et ne pas gonfler les rangs de l'itinérance.

Lutter contre les préjugés et favoriser l'inclusion sociale et la citoyenneté

Selon les résultats d'un sondage publié le 14 janvier 2016 par la Commission des Droits de la Personne et des droits de la jeunesse du Québec à l'occasion du 40e anniversaire de la Charte des droits et libertés de la personne, près de 50 % des personnes sondées disent entretenir une opinion négative envers les personnes assistées sociales. Dans son rapport, la Commission affirme ainsi que " la condition sociale est le motif le plus susceptible d'entraîner une forme ou une autre de discrimination".

Afin de lutter contre l'exclusion sociale, il est donc impératif de lutter contre les préjugés associés aux personnes en situation de pauvreté, ceci passant à la fois par des actions de sensibilisation envers l'ensemble de la population, envers le personnel amené à interagir avec ces personnes, mais aussi de poser des actions visant à favoriser la mixité sociale et l'expression de la citoyenneté des personnes itinérantes et en situation de pauvreté.

ORIENTATION N°2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Améliorer le revenu des personnes en situation d'itinérance

Plutôt que d'envisager de toucher au chèque de base, déjà largement insuffisant, comme c'est le cas dans le projet de loi 70, **le RAPSIM recommande de le relever afin de permettre aux personnes de couvrir leurs besoins essentiels.** En sortant d'une situation de survie quotidienne, les personnes seront en capacité de se réinsérer socialement et professionnellement ou d'avoir une participation à la communauté.

Par ailleurs, en plus de relever le niveau des prestations, le RAPSIM recommande également d'augmenter les revenus du travail possibles. Limités actuellement à 200 dollars par mois, cette disposition empêche de nombreuses personnes en situation d'itinérance, en voie d'en sortir ou en cours de stabilisation, de véritablement améliorer leur revenu et donc leurs conditions de vie.

Au-delà de l'enjeu du niveau du chèque d'aide sociale et de son augmentation, la question de l'accès au chèque est particulièrement importante pour les personnes en situation d'itinérance. Si, en 2002, une décision du **Tribunal administratif du Québec a statué que les personnes en situation d'itinérance pouvaient recevoir leur chèque à l'endroit de leur choix, et que des progrès sont à noter, des défis majeurs sont toujours présents à l'échelle du Québec dans l'application de ce droit, avec une très grande hétérogénéité d'une région à l'autre ou d'un Centre local d'emploi (CLE) à l'autre.**

Le RAPSIM demande donc l'application généralisée de la décision du Tribunal administratif du Québec de 2002 et que les procédures pour l'obtention d'un premier chèque d'aide sociale soient assouplies.

Le RAPSIM recommande également l'abrogation de la contribution parentale, disposition légale selon laquelle un jeune adulte doit exercer un recours alimentaire à l'encontre de ses parents pour pouvoir accéder à l'aide sociale.

En lien avec le droit à un revenu décent, il est essentiel que lorsque les personnes retrouvent un emploi, même au salaire minimum, elles ne perdent pas les avantages sociaux qu'elles avaient sur l'aide sociale, notamment pour la prise en charge de certains frais et soins médicaux. Il est impératif également que l'ensemble des travailleurs précaires, au salaire minimum, puissent avoir accès à une couverture médicale adéquate.

Enfin, le RAPSIM porte la demande pour que les normes du travail soient revues afin de garantir à toutE travailleur et travailleuse des conditions de travail qui soient dignes, à un niveau de salaire décent, ce qui implique notamment d'augmenter le salaire minimum.

Agir en direction du gouvernement fédéral pour qu'Ottawa joue aussi son rôle dans la lutte à la pauvreté

Le gouvernement fédéral a une responsabilité à assumer dans la lutte à la pauvreté. Pour cela, il dispose de plusieurs leviers à sa disposition. Une réforme de la fiscalité visant à mettre à contribution davantage la population la plus aisée et les grandes entreprises permettrait de générer des revenus pouvant servir, par exemple, à la bonification de certains programmes sociaux en faveur des personnes vulnérables (familles pauvres, aînéEs, sans emploi) ou encore à réinvestir de façon importante dans le développement de logements sociaux à travers le Canada, l'une des interventions pertinentes afin de prévenir l'itinérance.

Le RAPSIM demande que le gouvernement du Québec s'assure que le gouvernement fédéral investisse les fonds nécessaires dans la lutte à la pauvreté à la fois au niveau des prestations de soutien au revenu des personnes (soutien aux familles, pensions de vieillesse, assurance chômage) et dans le développement du logement social.

ORIENTATION N°3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

Selon le rapport de l'Institut de la Statistique du Québec datant de 2013 sur les profils de revenus des personnes à faible revenu, sur 10 personnes en situation de pauvreté, 4 travaillent, 5 ne sont pas en situation de travailler (à la retraite ou ayant une contrainte permanente à l'emploi), et 1 est exclue par le marché du travail (discrimination, manque d'offres disponibles...).

Contrairement aux idées reçues, les personnes en situation de pauvreté travaillent ou sinon ne sont pas en situation de le faire. Par ailleurs, cela démontre à la fois que le travail n'est pas à la portée de tous et de toutes, et qu'il ne représente en rien une garantie pour sortir de la pauvreté.

Projet de loi 70 : un projet qui risque d'appauvrir des personnes en situation d'itinérance et de produire de l'itinérance

Ce projet de loi va toucher des personnes en situation d'itinérance, arrivées sans revenu dans les ressources, et donc faisant une première demande d'aide sociale alors qu'elles sont dans un état de vulnérabilité extrême. Parmi les usagers enregistrés à la Maison du Père en 2013-2014, 29% n'avaient jamais eu recours au refuge auparavant et 31% d'entre eux n'avaient aucune source de revenu. Au Refuge des Jeunes de Montréal, 41% des 632 jeunes accueillis en 2014-2015 sont arrivés sans revenu.

Chez Doris, centre de jour pour femmes à Montréal, sur les 100 femmes ayant participé au programme de gestion financière en 2014-2015, 21% ne recevaient aucun revenu avant de se joindre. Si certaines de ces personnes se verront peut-être reconnaître une contrainte à l'emploi qui ne les obligera pas à participer au programme Objectif Emploi, nombre d'entre elles seront ciblées par le programme soit de par la difficulté grandissante à avoir le diagnostic nécessaire posé par un médecin, soit parce qu'elles ne présentent pas de problèmes de santé suffisants.

Or, les personnes qui se retrouvent en itinérance le sont par une combinaison de facteurs personnels et sociaux, avec des événements dans leur vie qui les ont grandement fragilisées et ont donc besoin de temps pour se remettre et cheminer.

Le projet de loi 70 risque donc d'avoir pour effet de maintenir les personnes en situation d'itinérance, mais aussi de produire de nouvelles situations d'itinérance, en fragilisant des personnes déjà sur le fil.

Le RAPSIM demande donc au gouvernement de retirer ce projet de loi et d'adopter une approche volontaire et incitative plutôt que coercitive envers les personnes.

Pour une approche volontaire et adaptée aux réalités des personnes

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes itinérantes demande une diversité de programmes et mesures flexibles et adaptés, avec comme objectif une participation sociale qui ne soit pas seulement le retour en emploi à temps plein.

Sur le terrain, dans les organismes ayant des actions visant l'insertion sociale et professionnelle des personnes, **le volontariat a au contraire fait ses preuves comme une des clés pour la réussite des personnes. Également, les programmes et mesures adaptés aux personnes, à leurs réalités et parcours, présentant une certaine flexibilité et respectant leur rythme sont un gage de réussite.**

Au Groupe information Travail, organisme d'insertion membre du RAPSIM, les programmes de mise en mouvement en emploi (pré-employabilité) rencontrent un succès important. Le programme Ecolo-boulot est ainsi un projet s'adressant aux jeunes entre 16 et 30 ans en situation ou à risque d'itinérance, qui propose des plateaux de travail en lien avec l'environnement, l'ébénisterie et l'implication communautaire. Ce projet est une formule dite à entrée continue, permettant d'adapter la durée du parcours aux besoins des jeunes. En 2014-2015, 65% des participantEs ont intégré un emploi, une formation ou une entreprise d'insertion suite à leur participation au projet.

Il est notamment essentiel de pouvoir offrir aux personnes des programmes à la fois plus courts, mais aussi certains plus longs, dépendamment de où en sont rendues les personnes dans leurs capacités d'engagement et dans leur stabilisation, mais aussi afin de respecter leur rythme. Une personne ayant vécu une situation d'itinérance depuis plusieurs années n'est en effet pas en capacité de se conformer aux mêmes exigences de rendement ou de conditions de formation que le reste de la population.

Par ailleurs, les formes de participation sociale autres que le travail doivent être soutenues, car nombre de personnes ayant vécu en itinérance ne sont pas capables d'occuper un poste à temps plein. Le projet de Brigade verte mise en place dans le quartier Hochelaga par la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur (YQQ) et l'organisme Dopamine propose ainsi aux personnes de participer à la revitalisation du quartier en travaillant deux matinées par semaine à son embellissement.

Mis en place depuis 2011 par le MTESS, le programme PAAS Action (programme d'aide et d'accompagnement social) visant l'insertion sociale de personnes éloignées de l'emploi, a bénéficié à de nombreuses personnes en situation d'itinérance ayant des contraintes reconnues à l'emploi, en favorisant une mise en action assortie d'une légère bonification de leur chèque d'aide sociale (200 dollars comprenant le coût de la passe d'autobus). Malheureusement, depuis 2015, ce programme s'oriente vers un programme d'employabilité ciblant du coup des personnes plus facilement employables. Le programme devient ainsi moins flexible et moins adapté aux personnes itinérantes : obligation de commencer le programme le 1^{er} du mois, obligation d'atteindre 20h/semaine en 3 mois et plus en 6 mois, limite de participation de 5 ans pour les personnes démontrant une progression.

Ce resserrement des critères a pour conséquence la diminution du nombre de personnes participantes et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. Selon les chiffres du MTESS, le nombre est passé de 3542 participantEs en novembre 2014 à 2767 en novembre 2015, soit une baisse de 22%.

Une dizaine de membres du RAPSIM ont vu leur nombre de places sur le programme amputé en juillet 2015, avec comme raisons invoquées le fait que certaines places n'étaient pas occupées et/ou des coupes budgétaires. L'organisme Le Sac à Dos est ainsi passé de 24 à 16 places. Or si certaines places n'étaient plus occupées ce n'est pas par manque de besoin, mais bien par la difficulté à recruter des personnes rentrant dans les nouveaux critères d'employabilité du PAAS.

Le RAPSIM recommande donc :

- **De développer des programmes d'insertion à durée variable, adaptés aux personnes et à leurs réalités**
- **De mettre en place des programmes de type exploratoires en matière d'insertion et de formation, permettant aux personnes de se familiariser avec l'offre de service et arrêter leur choix sur un programme de plus longue durée par la suite.**
- **De développer des programmes pour les personnes de 40 ans et plus, pour lesquelles l'offre d'insertion et de formation est particulièrement limitée**
- **De revenir à la vocation et aux critères originels du programme PAAS Action (Programme d'aide et d'accompagnement social), permettant la réinsertion de personnes très éloignées de l'emploi dont de nombreuses personnes en situation ou à risque d'itinérance, et de bonifier le montant de l'allocation de participation**
- **De reconnaître, soutenir et valoriser les formes de participation autres que l'emploi "traditionnel": implication communautaire, bénévolat, travail à la journée,...**

ORIENTATION N°4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Combattre la pauvreté est avant tout une responsabilité de l'État, qui se doit de prendre soin de ses populations les plus vulnérables et viser à l'émergence d'une société plus juste et plus inclusive. C'est donc avant tout au gouvernement de s'engager dans la lutte à la pauvreté et de prendre les mesures structurelles nécessaires afin d'avoir un impact important et durable.

Si l'engagement du reste de la société est bien sûr souhaitable, il n'arrive qu'après. La lutte à la pauvreté et, par là-même, à l'itinérance est une responsabilité gouvernementale avant d'être collective. C'est le gouvernement qui a, avant tout autre acteur/actrice ou citoyenNe, les moyens et les leviers pour agir, via la fiscalité et en cherchant à assurer le droit à un revenu décent, à un logement, à la santé, à l'éducation et le droit de cité pour tous et pour toutes.

Le RAPSIM recommande donc que le gouvernement affiche la lutte à la pauvreté comme sa priorité et prenne les mesures structurelles nécessaires en conséquence.

Afin de mobiliser cependant l'ensemble de la population sur cet enjeu majeur, diverses mesures peuvent être prises afin de changer le regard sur les personnes en situation de pauvreté et faire que cette question concerne tout un chacun.

Pour cela, diverses actions au niveau de la formation du personnel de l'État et des institutions afin de lutter contre les discriminations, mais aussi de sensibilisation de la population via des campagnes médiatiques ou du travail fait au niveau des écoles, nous semblent pertinentes. A ce titre, la campagne de communication sur l'itinérance initiée en 2014 par le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) nous semble un exemple à suivre, pour autant que ces actions soient renouvelées régulièrement.

ORIENTATION N°5 : Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

Afin que ce prochain plan de lutte à la pauvreté puisse avoir un impact sur la prévention et la réduction de la pauvreté au Québec, et comme cela implique des actions à la fois au niveau du revenu, du logement, de la santé, de l'insertion, de l'éducation mais aussi au niveau de la politique fiscale, **il est essentiel de viser à une implication pleine et entière de l'ensemble des ministères concernés et que ce travail se fasse en concertation interministérielle.**

Il est par ailleurs incontournable pour le RAPSIM de veiller à une cohérence entre les actions ministérielles, car les exemples sont nombreux de politiques menées allant à l'encontre de certains engagements pris par le gouvernement. Il n'apparaît par exemple absolument pas cohérent de pointer la lutte au décrochage scolaire comme une intervention à

mener dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, et par ailleurs que le même gouvernement coupe de façon massive dans les programmes visant justement à le prévenir.

En outre, comme il est inscrit dans les principes directeurs de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, **un leadership interministériel est également essentiel dans la mise en œuvre de ce prochain plan de lutte à la pauvreté afin de mener à bien les objectifs et mesures qui seront intégrés.** Et il nous semble incontournable que ce leadership fort soit assumé par le Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, vis-à-vis des autres ministères impliqués.

Ce leadership doit par ailleurs s'exercer en coordination avec la Politique nationale de lutte à l'itinérance et en lien avec les mesures prévues au plan d'action en itinérance 2015-2020, la pauvreté étant donc reconnue comme l'un des facteurs sociaux produisant des situations d'itinérance et augmentant les risques d'itinérance.

Enfin, il est impératif pour le RAPSIM que le MTESS rende compte de l'avancée du plan de lutte à la pauvreté quant au déploiement de ses mesures et l'évaluation de leurs résultats et, pour cela, demande qu'un bilan en commission parlementaire se tienne à mi-terme du plan.

Conclusion

Le prochain plan de lutte à la pauvreté constituera le troisième plan d'action gouvernemental suivant l'adoption en 2002 de la loi 112, loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Si tous les moyens nécessaires n'étaient pas réunis dans les plans précédents pour avoir un impact important sur la pauvreté au Québec, **il reste que certaines avancées ont pu avoir lieu, notamment dans le développement du logement social, la mise en place du crédit d'impôt de solidarité, l'indexation automatique des prestations d'aide sociale ou encore la hausse des prestations en direction des familles.**

Le prochain plan de lutte à la pauvreté représente une opportunité à saisir pour le gouvernement pour faire reculer la pauvreté au Québec ainsi que les inégalités socio-économiques, et ainsi contribuer également à la prévention et la réduction de l'itinérance dans la droite ligne de la vision portée par la Politique nationale de lutte à l'itinérance.

C'est une occasion aussi pour le gouvernement de retrouver une cohérence entre certains engagements et les choix politiques menés actuellement au niveau du revenu, de la santé, de l'éducation ou du logement, avec des coupes qui ont pour effet d'appauvrir la population québécoise et de mener de plus en plus de personnes sur le bord de l'itinérance.

Ce plan peut être un levier pour faire avancer le Québec dans le sens d'une société plus juste, plus égalitaire, respectant les droits des personnes et prenant soin des plus démunis.

Le RAPSIM espère fortement que le gouvernement du Québec se saisira de cette opportunité et demande qu'il en profite pour impulser les actions structurelles nécessaires adressant les causes de la pauvreté.

Contact :

RAPSIM

1431 Rue Fullum, bureau 203

Montréal, QC H2K 0B5

info@rapsim.org

www.rapsim.org

Tél. 514-879-1949

Synthèse des demandes du RAPSIM

FISCALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Que le gouvernement utilise le levier de l'impôt progressif afin de corriger les inégalités sociales en revoyant les paliers d'impositions et le niveau d'impôt des plus nantis • La bonification du crédit d'impôt de solidarité et mise en place de cliniques d'impôt gratuites afin de faciliter le recours à ce dispositif chez les personnes itinérantes
REVENU DÉCENT	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation du niveau de prestation à l'aide sociale et des revenus de travail permis • l'application généralisée de la décision du Tribunal administratif du Québec de 2002 permettant aux personnes itinérantes de recevoir leur chèque à l'endroit de leur choix • Que les procédures pour l'obtention d'un premier chèque d'aide sociale soient assouplies et l'accès au chèque garanti lors des sorties d'institutions • L'abrogation de la contribution parentale, disposition légale selon laquelle un jeune adulte doit exercer un recours alimentaire à l'encontre de ses parents pour pouvoir avoir accès à l'aide sociale • Le soutien financier adéquat des personnes participant à des programmes de réinsertion ou à des écoles de rue • Lorsque les personnes retrouvent un emploi, même au salaire minimum, qu'elles ne perdent pas les avantages sociaux qu'elles avaient sur l'aide sociale, notamment pour la prise en charge de certains frais et soins médicaux. • Que l'ensemble des travailleurs précaires, au salaire minimum, puissent avoir accès à une couverture médicale adéquate. • Que les normes du travail soient revues afin de garantir à tout travailleur et travailleuse des conditions de travail qui soient dignes, à un niveau de salaire décent, ce qui implique notamment d'augmenter le salaire minimum. • Que le gouvernement retire le projet de loi 70 et adopte une approche volontaire et incitative plutôt que coercitive envers les personnes.
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des programmes d'insertion à durée variable, adaptés aux personnes et leurs réalités • Mettre en place des programmes de type exploratoires en matière d'insertion et de formation, permettant aux personnes de se familiariser avec l'offre de service et arrêter leur choix sur un programme de plus longue durée par la suite. • De développer des programmes pour les personnes de 40 ans et plus, pour lesquelles l'offre d'insertion et de formation est particulièrement limitée • De revenir à la vocation et aux critères originels du programme PAAS Action (Programme d'aide et d'accompagnement social), permettant la réinsertion de personnes très éloignées de l'emploi, dont de nombreuses personnes en situation ou à risque d'itinérance, et de bonifier le montant de l'allocation de participation • De reconnaître, soutenir et valoriser les formes de participation autres que l'emploi "traditionnel": implication communautaire, bénévolat, travail à la journée,...
LOGEMENT SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien et l'accroissement de l'investissement dans le programme AccèsLogis, en y réservant 15% des unités pour les personnes itinérantes ou à risque de l'être. • L'arrimage systématique du financement du soutien communautaire à tout projet de logement social ciblant les personnes en situation d'itinérance.
SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Que le droit à la santé soit effectif pour l'ensemble de la population, avec des services de qualité, accessibles et gratuits pour tous et pour toutes. • Que soit garanti l'accès aux services généraux et aux établissements de santé aux personnes itinérantes au même titre que le reste de la population, et lorsque besoin à des services spécifiques permettant de prendre en compte les réalités propres de ces personnes et de les rejoindre dans leur milieu de vie.

ÉDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • le soutien aux actions en amont afin de lutter contre le décrochage scolaire, mais aussi en aval, en appuyant les initiatives de type écoles de rue permettant le raccrochage scolaire des personnes en situation d'itinérance, ainsi que les élèves s'inscrivant dans ce parcours. • Parce que l'éducation est un droit fondamental, le RAPSIM demande que le droit à une éducation de qualité, accessible financièrement pour tous et pour toutes, soit effectif. • La consolidation du réseau des CPE
RAPPORT AU FÉDÉRAL	<ul style="list-style-type: none"> • Que le gouvernement du Québec s'assure que le gouvernement fédéral investisse les fonds nécessaires dans la lutte à la pauvreté à la fois au niveau des prestations de soutien au revenu des personnes (soutien aux familles, pensions de vieillesse, assurance chômage) et dans le logement social
LUTTE AUX PRÉJUGÉS ET EXCLUSION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'actions de sensibilisation envers l'ensemble de la population, envers le personnel amené à interagir avec les personnes en situation de pauvreté, mais aussi que soient posées des actions visant à favoriser la mixité sociale et l'expression de la citoyenneté des personnes itinérantes et en situation de pauvreté.
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION DE LUTTE À LA PAUVRETÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Que le gouvernement affiche la lutte à la pauvreté comme sa priorité et prenne les mesures structurelles nécessaires en conséquence. • Une implication forte de l'ensemble des ministères dans la réalisation des objectifs de ce plan et que le MTESS assure un véritable leadership à cette fin • Une cohérence et cohésion avec les engagements du gouvernement en itinérance, particulièrement la vision portée par la Politique nationale de lutte à l'itinérance et le contenu du Plan d'action interministériel 2015-2020 • Un bilan de la mise en œuvre du plan en commission parlementaire à mi-parcours (plan sur 5 ans)

Annexe 2-Liste des groupes membres du RAPSIM

Abri de l'espoir
Accueil Bonneau
Action- Autonomie
Action Jeunesse de l'Ouest de l'île (AJOI)
Action-réinsertion / Sac-à-dos
Anonyme – Unité d'intervention mobile
Armée du Salut – Centre Booth *
Arrêt-Source
Association Bénévole Amitié
ADDS (Association pour la défense des Droits sociaux du Montréal Métropolitain)
Association d'entraide Le Chaînon
Association logement Amitié
Atelier d'Habitation de Montréal
Auberge du cœur – Le Tournant
Auberge communautaire du Sud-ouest
Auberge Madeleine
Avenue hébergement communautaire
À deux mains/ Head and hands
Bâtir son quartier
Bureau consultation jeunesse (BCJ)
Bonsecours
CACTUS Montréal
C.A.S.A . Bernard-Hubert *
Centre associatif polyvalent d'aide Hépatite C (CAPAHC)
CAP St-Barnabé
Carrefour communautaire de Rosemont – l'Entre-Gens
Centre d'écoute - Face à face
CRAN (Centre de recherche et d'aide pour narcomanes)
Carrefour familial Hochelaga
Centre d'amitié Autochtones
Centre de jour St-James
Centre de soir Denise-Massé
Centre NAHA
Chambreclerc
Chez Doris
Christ Church Cathedral *
Clinique Droits Devant
Comité BAILS
Comité logement Ville-Marie
Comité social Centre-Sud
Corporation Félix Hubert d'Hérelle
Dans la rue
Dauphinelle
Dîners Saint-Louis
Dianova Canada
Diogène
Dopamine
En Marge 12-17
Exeko
Entraide-Logement Hochelaga-Maisonnette
Fondation d'Aide Directe – Sida Mtl
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
GEIPSI (Groupe d'entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes)
Groupe CDH
GIT (Groupe Information Travail)
Groupe Paradoxe
Habitations L'escalier de Montréal
Habitations Oasis de Pointe Saint-Charles
Habitations populaires de Parc-Extension
Information alimentaire populaire Centre-Sud
Infologis de l'est de l'île de Montréal
Itinéraire – Groupe communautaire
Logis Phare
Logis Rose-Virginie
Maison des amis du Plateau Mtl-Royal
Maison du Père
Ma Chambre
Maison Benoit-Labre
Maison Grise de Montréal
Maison Lucien-L'Allier
Maison Marguerite de Montréal
Maison du Pharillon
Maison de réhabilitation l'exode
Maison St-Jacques
Maison Tangente
Maisons de l'Ancre
Médecins du Monde – Projet Montréal
Méta d'Âme
Mission Bon Accueil
Mission Communautaire de Montréal
MultiCaf
Œuvres St-Jacques
P.A.S. de la rue
Passages
PIAMP (Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es)
Plein Milieu
Projets Autochtones du Québec
Projet Genèse
RAP Jeunesse
Refuge des Jeunes de Montréal
Réseau Habitation Femmes (RHF)
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent
REZO - santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels
Rue des Femmes de Montréal
Mission Saint-Michel
Service d'hébergement Saint-Denis
Société St-Vincent-de-Paul
Spectre de rue
Stella
Sidalys
TRAC (Travail de rue Action communautaire)
Villa Exprès pour toi
YMCA du Québec – Aide à l'itinérance (Premier arrêt et Dialogue)
Y des Femmes de Montréal